CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 08 AVRIL 2025
CLOTURE DU PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 02 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P	X		
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	P	X		
5	MENEGHETTI Audrey	P			
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	E		Deloffre Virginie	
8	FIEVEZ Daniel	E		Carpentier Dominique	
9	HELBECQUE Nathalie	A			19H10
10	DELOFFRE Virginie	P	X		
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	E		Coleau Olivier	
13	DELVAUX Eric	E		Muys Vicent	
14	TISON Sophie	A			
15	MUYS Vincent	P	X		

Nombre de conseillers présents	**9**	**Nombre de procuration**	**4**
Nombre de conseillers absents	**6**	**Nombre de voix**	**13**

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique Carpentier

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1) BUDGET COMMUNAL
   a) Compte Financier Unique 2024
   b) Affectation du résultat du budget principal
   c) Budget primitif 2025
2) BUDGET ANNEXE COMMERCE
   a) Compte Financier Unique 2024
   b) Affectation du résultat du Budget Annexe
   c) Budget primitif 2025
3) Taux de fiscalité directe locale 2025
4) Vote des subventions aux associations 2025
5) Tarif du périscolaire (cantine-garderie)

6) Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance
7) Adhésion au Siden-Sian pour la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »
8) Délibération des communes membres de la CAPH visant au transfert de la compétence en matière de réseau de chaleur
9) Avis sur le projet de Plan de Mobilité arrêté par le comité syndical du SIMOUV
10) Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur support communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité – rue du Moulin Martin
11) Fête des mères et Fête des pères 2025
12) Repas des aînés 2025
13) Questions et informations diverses

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur du conseil municipal modifié, les observations suivantes ont été reçues par écrit :

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles.

Sans observations, le procès-verbal est arrêté.

La secrétaire de séance,
Dominique CARPENTIER

Le Maire,
Claude REGNIEZ

MAIRIE D'AVESNES-LE-SEC (Nord)